

Réf N° : 0298 /FAT/2022

Alger, le 04/10/2022

A

**l'attention des Présidents  
des Ligues et Clubs/Section de Tennis**

**Objet:** Licences en ligne

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la mise en place du logiciel et l'application des licences électronique, nous vous rappelons que vous étiez déjà informé de l'urgence à déposer les licences de vos athlètes sur la plateforme et que cette opération est obligatoire, sachant que l'envoi du bordereau d'envoi seul ne suffit pas.

Par ailleurs, nous vous précisons que le dernier délai des dépôts des licences sur la plateforme est fixé pour le 27 octobre 2022 et qu'au delà de cette date, l'espace de dépôt sera désactivé pour l'année en cours (Sauf pour les cas exceptionnels) et que désormais aucun recours ne sera accepté.

A cet effet, nous invitons tous les clubs et ligues retardataires, à prendre les mesures nécessaires à même de leur permettre de procéder au dépôt des licences dans les plus brefs délais afin d'éviter les problèmes de retard.

Cependant, nous tenons à rassurer les clubs en règle qui n'ont pas été validés par leur ligue pour cause "ligues inactives ou bloquées", que la fédération a pris la décision de les valider afin de leur permettre de poursuivre normalement le processus de dépôt des licences. Néanmoins, pour que cette opération soit possible, il est impératif pour les clubs de déposer le dossier complet des licences (certificat médical, extrait de naissance, autorisation paternelle pour les moins de 18ans et assurance du club) en ligne pour qu'il puisse être vérifié par la FAT.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Pour toute autre information ou assistance n'hésitez pas à nous contacter au : [it@fatdz.com](mailto:it@fatdz.com)

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Présidents, nos meilleures salutations.

